



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 28 JANVIER 2026**

Présents : BERNARDIN Daniel, DUTHU Sébastien, MAIGNAN Pierrick, COLIN Didier, CHEVALIER Philippe, LIMOGE Sara, WEIL-ROBIN Sandrine

Absents excusés : HINSCHBERGER Christophe
ROSSIGNOL Thierry
PERNIN Frédéric
PAILLE Virginie

Secrétaire de séance : DUTHU Sébastien

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

❖ **ADMISSION EN NON-VALEUR :**

Une créance de 51.04 € concernant une facture non réglée en 2004 est annulée, le redevable n'ayant pas été retrouvé.

Le conseil municipal valide l'admission en non-valeur à l'unanimité.

❖ **VALIDATION DES TRAVAUX DE LA MEZZANINE A L'ANCIEN LOCAL DU FOOT :**

Afin de bénéficier de l'ensemble de l'étage du local de foot pour le rangement du matériel communal, associatif et cantine Grand Dole, un aménagement est nécessaire.

Le solivage du plancher est renforcé, les fermettes soutenant le toit sont modifiées et un plancher est installé.

L'entreprise DBTIP de Chevigny est retenue à l'unanimité moins une abstention, pour un devis de 8 000 € HT.

❖ **VALIDATION DES TRAVAUX DE L'AIRE DE JEUX :**

Les travaux (revoir article bulletin n° 65) réalisés à hauteur de 22 952.81 € HT (15 248 € de subventions) par l'entreprise BARTHE SASU de Lons le Saunier, sont validés à l'unanimité.

La mise en place d'une vidéoprotection d'un montant de 4 845 € HT par l'entreprise Jet1oeil de Besançon, a fait l'objet d'un débat sur les risques d'utilisation des caméras en dehors de la responsabilité communale. Une charte est proposée et sera mise au vote à un prochain conseil municipal.

La mise en place de la vidéoprotection par l'entreprise Jet1oeil est validée à l'unanimité moins 1 abstention et 1 contre.

Fait à Amange, le 30/01/2026

Le Maire

Daniel BERNARDIN